

Solidarité



avec les Travailleurs en Iran

À: L'Organisation internationale du Travail (OIT)

Du Syndicat des travailleurs de la Sucrierie « Haft Tapeh Sugar Company » (Iran)

Cc: les organisations syndicales, les institutions de défense des droits humains et les médias

Objet: Appel en vue d'empêcher le gouvernement iranien de transgresser les Conventions 87 et 98

Nous, travailleurs de la Sucrierie de « Haft Tapeh Sugar Company », subissons la violation continue de nos droits et de nos revendications, y compris le non-paiement de nos salaires depuis plusieurs mois, en plus des efforts concertés entrepris par l'employeur de cesser la plantation de canne à sucre dans le but de fermer l'usine à terme et sa privatisation. Nous prévoyons des licenciements massifs. Ils ont déjà cessé de payer nos heures de travail supplémentaires.

Entre 2006 et 2009, les travailleurs ont protesté et ont organisé des manifestations et par des moyens pacifiques se sont plaints aux autorités juridiques au sujet de leur situation, mais tout cela n'a abouti à aucun résultat, nos salaires en retard n'ont pas été payés, et même certains travailleurs ont été persécutés. Le Conseil islamique du travail, qui est un pseudo « organisme des travailleurs » affilié au gouvernement et l'employeur, n'a rien fait pour aider à l'obtention de nos droits. Ailleurs les travailleurs sont confrontés à la même situation. Cela dit, la raison principale de vous adresser cette lettre est la suivante:

En Octobre 2008, les travailleurs de la sucrierie Haft Tapeh ont organisé leur Assemblée Générale et ont élu leurs délégués syndicaux pour représenter leur syndicat nommé Syndicat des travailleurs de la sucrierie Haft Tapeh (Sandikaa-ye Kargaran Sherkat-e- Neyshekar Haft Tapeh). Cette procédure a eu lieu dans le cadre des lois nationales et internationales et conformément aux conventions 98 et 87 de l'OIT. Nous estimons avoir parfaitement le droit de former notre organisation syndicale indépendante. Suite à ça, 9 personnes ont été élues comme représentants des travailleurs de Haft Tapeh au cours d'une élection organisée par les travailleurs eux-mêmes. C'était la première fois depuis plus de quatre décennies que des milliers de travailleurs participaient librement et avec enthousiasme à une élection pour choisir leurs propres représentants.

Malheureusement, à la fois avant et après cette élection, nous, les représentants de quatre mille travailleurs ainsi que d'autres membres du conseil d'administration du syndicat, avons été arrêtés, emprisonnés et interrogés. A maintes reprises, nos familles ont été intimidées et persécutées par les forces de sécurité. Nous avons été déférés devant les tribunaux en étant accusés, de façon récurrente, d'allégations telles que des «actions contre la sécurité nationale". Le président de notre conseil syndical, Ali Nejati, a été incarcéré dans une cellule d'isolement pendant 40 jours et a été soumis à des interrogatoires constants et a été maltraité. Enfin, en Mars 2009 M. Nejati a été licencié par le bureau du renseignement et du département de la sécurité de l'entreprise.

Le tribunal a condamné les cinq membres du conseil du Syndicale; Ali Nejati, Jalil Ahmadi, Feridoun Nikoufard, Ghorban et Mohammad Alipour mehr Heydari, à un an de prison (six mois ferme et six mois avec sursis) et d'autres amendes et privations des droits civils. Par la suite, ils ont également été interdits de travailler dans l'entreprise.

La raison suivante a été évoquée comme motif dans l'énonciation des dites peines :

"Agissement contre la sécurité nationale à travers la formation d'un syndicat hors la loi!"

Nous posons à l'Organisation Internationale du Travail les questions suivantes:

- Est-il permis au gouvernement iranien de violer les conventions fondamentales telles que celle de 98 et de 87?
- Le gouvernement iranien est-il un membre permanent de l'OIT?
- Le gouvernement iranien a-t-il jamais été tenu responsable de ses actes?
- Pourquoi les travailleurs sont emprisonnés, licenciés, persécutés, interrogés et torturés pour
- La création de leurs propres organisations syndicales indépendantes?
- Ne faut-il pas que le gouvernement iranien soit responsable de ses actes de répression contre les représentants du Syndicat des travailleurs Vahed, entre eux Mansour Osanloo et Ebrahim Madadi, ainsi

Adresse: S.S.T.I., 266, Ave Daumesnil, 75012 Paris

Email: sstiran@yahoo.fr

www.iran-echo.com

Solidarité



avec les Travailleurs en Iran

- que les représentants des travailleurs de la sucrerie Haft Tapeh?
- Ne doit-on dire au gouvernement iranien qu'il ne peut pas emprisonner des travailleurs (plus de 150 à Téhéran au 1^{er} mai 2009) pour organiser une célébration pacifique en cette Journée internationale des travailleurs? Qu'ils ne doivent pas les juger, les fouetter ou les mettre en prison pour célébrer la Journée du 1^{er} Mai, (par exemple le cas de Mahmoud Salehi qui a été emprisonné pendant un an pour ce « crime »)?
 - L'OIT est-elle au courant des activités répressives du gouvernement iranien contre les représentants des enseignants et contre l'Association des Enseignants iraniens? ... Et ainsi de suite.

Exactement pendant que nous, les travailleurs et les membres du conseil Syndical des travailleurs de Haft Tapeh, vous adressons cette lettre la police intimide et terrorise nos familles. Les policiers ont agi dans nos villes de Shoush, Haft Tapeh et Andimeshk, comme si nous étions des criminels et des fugitifs. Nous attendons d'être arrêtés et envoyés en prison pour lesdites peines injustement prononcées, et alors que nos noms ont été affichés sur l'entrée de l'entreprise comme des délinquants qui ne sont pas autorisés à entrer dans le lieu de travail. Si nous allons à notre travail, la police nous arrêtera et cela leur donnera une nouvelle excuse pour encore nous pénaliser.

Il est très étrange que si nous allons au travail, ils nous arrêtent et si nous ne nous présentons pas au travail ils nous traiteront comme des absents, ce qui justifiera notre renvoi pur et simple, ce qui conduirait à notre arrestation et à l'emprisonnement. Ce cercle vicieux a été orchestré de manière telle qu'à la fin de la journée nous serons à la fois licenciés et emprisonnés. Ainsi, nous ne savons pas au moment où vous lisez cette lettre si nous serons en prison ou pas.

Néanmoins, nous espérons que vous ferez pression sur le gouvernement iranien pour le forcer à respecter certains droits les plus élémentaires des travailleurs du Haft Tapeh et des travailleurs iraniens, y compris la liberté de constituer des organisations indépendantes de travailleurs.

Nous n'avons pas peur des éventuelles conséquences pour nous-mêmes dans la voie que nous avons choisi pour la réalisation de nos droits, mais nous espérons qu'en prison, nous entendrons que l'OIT a pris toutes les mesures nécessaires concernant les actions inhumaines du gouvernement iranien et les violations des conventions 98 et 87. Nous attendons de connaître vos actions dans ce domaine.

Est-ce que les travailleurs peuvent espérer une action de la part de l'OIT?

Nous, ainsi que de nombreux travailleurs en Iran, attendons avec impatience de voir le résultat réel de votre effort. Est-ce qu'une action efficace sera entreprise un jour?

Ali Nejati, Déléguée Générale

24 Octobre 2009

Feridoun Nikoufard, Vice Déléguée Générale

Haft Tapeh, Shoush, Iran

Jalil Ahmadi, Déléguée

Reza Rakhshan, Déléguée

Traduit par SSTI